

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2014  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-neuvième session**  
Point 68 de l'ordre du jour  
**Promotion et protection des droits de l'homme**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-neuvième année**

**Lettre datée du 28 novembre 2014, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la République  
populaire démocratique de Corée**

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'un rapport circonstancié publié par l'Association d'étude des droits de l'homme de la République populaire démocratique de Corée le 28 novembre 2014 à la suite de l'adoption, par la Troisième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, d'une « résolution » sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (voir annexe).

Il y est révélé dans quel contexte cette résolution a été adoptée contre la République populaire démocratique de Corée en dépit de ses efforts de coopération.

La République populaire démocratique de Corée fera tout pour déjouer les tentatives des États-Unis et d'autres forces hostiles pour l'attaquer sur la question des droits de l'homme et elle défendra le système socialiste, où le peuple règne en maître et qui garantit l'exercice des droits de l'homme au plus haut niveau.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe dans les meilleurs délais en tant que document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) **Ja Song Nam**



## **Annexe à la lettre datée du 28 novembre 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée**

### **Rapport détaillé de l'Association d'étude des droits de l'homme de la République populaire démocratique de Corée**

L'Association d'étude des droits de l'homme de la République populaire démocratique de Corée a publié le 28 novembre 2014 le rapport circonstancié ci-après :

Une « résolution » draconienne sur les droits de l'homme a été adoptée le 18 novembre à la va-vite par la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-neuvième session, à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, dans le but de s'attaquer à sa dignité.

Ce sont les États-Unis et d'autres forces hostiles à la République populaire démocratique de Corée qui ont concocté cette « résolution » truffée de fausses informations, qui donnent une image déformée de la véritable politique du pays en matière de droits de l'homme, allant même jusqu'à demander que la Cour pénale internationale soit saisie de la « question des droits de l'homme » en République populaire démocratique de Corée.

Preuve criante de l'hostilité des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, cette résolution est un pur produit de leur stratégie pour renverser le régime socialiste, assis sur les masses populaires, au nom de la défense des droits de l'homme.

Face à de telles marques d'hostilité de la part des États-Unis et de ses partisans, l'armée et le peuple de la République populaire démocratique de Corée se voient naturellement dans l'obligation de prendre les contremesures les plus sévères.

C'est dans cette grave situation, alors que la question des droits de l'homme peut, soit faire l'objet d'une coopération empreinte de sincérité, soit déclencher une guerre, que l'Association d'étude des droits de l'homme publie un rapport circonstancié dans lequel elle expose la véritable fraude politique que représente cette « résolution sur les droits de l'homme », manifestation d'hostilité à la République populaire démocratique de Corée, sans aucun rapport avec la protection et la promotion des droits de l'homme, en précisant la responsabilité des conséquences qui en découlent.

#### **1. Politique et efforts de coopération internationale de la République populaire démocratique de Corée dans le domaine des droits de l'homme**

La République populaire démocratique de Corée a pour politique de s'employer à protéger et promouvoir véritablement les droits de l'homme et d'encourager vivement la coopération internationale dans ce domaine.

Voilà longtemps que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée encourage les échanges et le dialogue au sein de la communauté internationale dans le domaine des droits de l'homme et qu'il y prend part.

Pour n'en donner que quelques exemples, une délégation d'Amnesty International s'est rendue à deux reprises en République populaire démocratique de Corée, en avril-mai 1991 et en avril-mai 1995, où elle a pu notamment rencontrer des représentants de l'ordre et des prisonniers et visiter des centres de correction et des maisons de détention.

C'est dans un de ces centres de correction que le citoyen américain Pae Jun Ho a purgé une peine de travaux forcés de mai 2013 à novembre 2014.

Aux mois de mai et juin 1995, des membres de l'Association internationale contre la torture se sont rendus en République populaire démocratique de Corée et ont pu se rendre compte de la réalité de leurs propres yeux.

En juillet 1995, la Rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les femmes et son équipe ont visité la République populaire démocratique de Corée. Ils ont été informés de la politique gouvernementale et des mesures prises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et ont pu se faire une idée de la situation sur le terrain.

La question des droits de l'homme est inscrite à l'ordre du jour du dialogue politique général entre la République populaire démocratique de Corée et l'Union européenne depuis leur réunion qui s'est déroulée au plus haut niveau au mois de mai 2001.

En septembre 2001, une délégation de représentants parlementaires issus de différents partis politiques français a observé la situation en visitant un centre de correction et en s'entretenant avec des détenus et des fonctionnaires compétents en République populaire démocratique de Corée.

En mai 2002, le chef de la Division Asie de l'Est du Ministère allemand des affaires étrangères s'est rendu en République populaire démocratique de Corée et a rencontré d'anciens détenus qui avaient fini de purger leur peine, ce qui lui a permis de mieux comprendre le système juridique national.

Cependant, l'Union européenne, qui prônait jusqu'alors le dialogue, a décidé tout à coup sans raison de faire marche arrière en avril 2003, alors même que la coopération internationale commençait de porter ses fruits dans le domaine des droits de l'homme, et elle a parrainé avec le Japon une « résolution » sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, la première du genre, qu'elle a fait adopter à l'ex-Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session.

C'était une déclaration d'hostilité à motivation politique dans le droit fil de la position que venait de prendre l'administration Bush en affirmant que la République populaire démocratique de Corée appartenait à un « axe du mal » et en remettant ainsi en question le Cadre convenu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

L'adoption de cette résolution est venue saborder le dialogue sur les droits de l'homme entre la République populaire démocratique de Corée et l'Union européenne. Depuis, l'Union européenne a présenté chaque année à l'ONU des « résolutions » sur les droits de l'homme hostiles à la République populaire démocratique de Corée, en bloquant toute possibilité de coopération et en s'engageant dans une politique unilatérale de confrontation.

Pourtant, la République populaire démocratique de Corée n'a cessé de déployer des efforts pour promouvoir la coopération multilatérale dans le domaine des droits de l'homme.

Son gouvernement a présenté son deuxième rapport sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en novembre 2003 et il a pris part de manière sincère à son examen.

Il a présenté son deuxième rapport sur l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en juin 2004, à l'examen duquel il a aussi participé.

Il a présenté son premier rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en juillet 2005, et participé par la suite à son examen.

Il a également soumis en janvier 2009 ses troisième et quatrième rapports sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, à l'examen desquels il a aussi pris part.

La République populaire démocratique de Corée a pris part au premier cycle de l'Examen périodique universel (EPU) dans le cadre du Conseil des droits de l'homme en décembre 2009, ainsi qu'à son deuxième cycle, en mai 2014.

Elle a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées le 3 juillet 2013.

Elle a également signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants le 9 septembre 2014, et elle vient de le ratifier au mois de novembre.

Le Gouvernement a accompli tous ces efforts alors même que la politique d'hostilité des États-Unis à son égard empirait eu égard aux droits de l'homme, engendrant une situation d'une grande gravité.

Ainsi, le Congrès américain a adopté en juillet 2004 le *North Korean Human Rights Act* (Loi relative aux droits de l'homme en Corée du Nord) pour rendre légales l'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de la République populaire démocratique de Corée et leur tactique visant à faire tomber le système social au nom de la « protection des droits de l'homme ».

En vertu de cette loi, les États-Unis se sont arrogés le droit de radiodiffuser 12 heures par jour des programmes en coréen pour appeler les habitants de la République populaire démocratique de Corée à se révolter contre leur gouvernement au nom de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'économie de marché qui en est le socle, de faire passer des transistors qui leur permettent d'écouter leurs programmes, ou encore de les appeler à abandonner leur pays, à émigrer ou à se réfugier aux États-Unis et de leur apporter un soutien financier et matériel pour les aider à le faire.

Chaque année, les États-Unis consacrent des dizaines de millions de dollars à l'application de cette loi, en faisant pression sur diverses organisations internationales et plusieurs pays voisins pour qu'ils s'impliquent.

Même récemment, après que la tentative des États-Unis et de leurs alliés pour priver de toute dignité la République populaire démocratique de Corée à l'Assemblée générale des Nations Unies au moyen d'une « résolution sur les droits de l'homme » a été mise à nue, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée n'a cessé de déployer des efforts pour promouvoir le dialogue et la coopération dans le domaine des droits de l'homme.

Comme, par suite des complots continus de forces hostiles, l'image donnée de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée était complètement fautive, l'Association d'étude des droits de l'homme a publié le 13 septembre 2014 un rapport dans le but de faire connaître la vérité et d'aider la communauté internationale à la comprendre.

Accueilli par la communauté internationale avec intérêt, ce rapport a été distribué comme document de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme. Il a pour objectif de donner une image complète et objective de la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, où c'est le peuple qui gouverne.

En septembre 2014, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée s'est déclaré prêt à engager un dialogue sur la question des droits de l'homme avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe, et le 17 septembre, il a officiellement fait part de son intention d'accepter une assistance technique de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, si celui-ci lui en proposait une.

Le 17 octobre, la République populaire démocratique de Corée a officiellement invité le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme à effectuer une visite dans le pays.

Le 27 octobre, l'Ambassadeur itinérant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a pour la première fois rencontré à New York le « Rapporteur spécial » sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et fait preuve de sa bonne volonté et de sa magnanimité en lui faisant savoir que la République populaire démocratique de Corée autoriserait sa visite dans le pays s'il entendait réellement régler la question des droits de l'homme.

Certains pays de l'Union européenne ont reconnu et accueilli avec satisfaction les efforts d'ouverture de la République populaire démocratique de Corée, en appelant l'Union européenne à retenir la voie de la coopération. Cependant, sous la pression des États-Unis, l'Union européenne a finalement choisi le chemin de la confrontation en se portant coauteur de la « résolution ». Ce faisant, c'est elle-même qui a fermé la porte du dialogue, y compris sur la question des droits de l'homme, et exclut toute possibilité d'échange et de coopération.

## **2. Nature mensongère et réactionnaire de la « résolution sur les droits de l'homme » adoptée à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée**

L'hypocrisie de cette « résolution » réside avant tout dans le fait qu'elle est fondée sur le « rapport » de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, une collection de mensonges et d'affabulations appelés « témoignages », obtenus auprès d'une

poignée de « transfuges de la Corée du Nord » qui ont fui après avoir commis des crimes ou ont été enlevés.

Pendant dix ans, les États-Unis ont poussé l'Union européenne et le Japon à faire pression sur la République populaire démocratique de Corée sur la scène internationale, y compris à l'ONU, et ils ont fini par obtenir la mise sur pied de la commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

La commission d'enquête n'est rien d'autre qu'un organisme qui fomenté des complots et dont la vocation politique est évidente au regard du contexte dans lequel il a été créé.

Une « résolution » hostile à la République populaire démocratique de Corée portant création de la Commission d'enquête a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme à Genève, en mars 2013. À cette époque, l'impasse entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis était absolument totale, à la suite des sanctions prises par les États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée après le succès de son lancement de satellite le 12 décembre 2012 et son troisième essai nucléaire le 12 février 2013.

Si les États-Unis ont pris une nouvelle série de mesures pour faire pression sur la République populaire démocratique de Corée sur la question des droits de l'homme, c'est parce qu'ils étaient bien conscients qu'il leur serait difficile de faire tomber son système social au moyen des seules sanctions.

Composée de trois personnes seulement, la commission d'enquête a concocté un « rapport », en donnant son soi-disant jugement et son estimation de la situation des droits de l'homme dans le pays, et en formulant même une recommandation, le tout en moins d'un an, ce qui en soi pose un problème grave de crédibilité et de précision d'un point de vue scientifique.

Dans le « rapport », il est indiqué que les membres de la Commission d'enquête ont rencontré environ 300 « témoins » dans différents pays. Mais pas un de ces témoins n'est un citoyen de la République populaire démocratique de Corée et aucun des membres de la Commission d'enquête ne s'y sont jamais rendus.

Les pays que les membres de la commission d'enquête ont dit avoir visités sont par exemple les États-Unis et le Japon, qui sont hostiles à la République populaire démocratique de Corée, et les personnes qu'ils ont affirmé avoir rencontrées étaient soit des citoyens de ces pays hostiles, soit des « transfuges de la Corée du Nord » sous le contrôle des autorités sud-coréennes.

Dès le début, hostile par essence à la République populaire démocratique de Corée, la commission d'enquête n'avait aucunement l'intention de se rendre dans le pays. Depuis sa création, elle a indiqué qu'elle mènerait son enquête essentiellement sur la foi de témoignages de « transfuges de la Corée du Nord » et de photos satellite.

Le 7 mai 2013, lors d'un entretien avec le service de radiodiffusion australien, Michael Kirby, le Président de la commission d'enquête, a indiqué que plusieurs journalistes de presse avaient fait état de violations des droits de l'homme en Corée du Nord, mais que ces informations n'étaient pas suffisamment étayées pour pouvoir être confirmées.

Dans son « rapport », la Commission d'enquête a comme par hasard omis de rendre publics les noms de la plupart des « transfuges du Nord », au prétexte fallacieux que ces entretiens avaient été organisés de manière confidentielle pour éviter que les familles des témoins ne soient victimes de représailles.

Cet anonymat constitue une véritable lacune pour un document publié par un organisme international.

Dans le « rapport », il est indiqué sur la foi d'une « déclaration » d'un « transfuge du Nord », Sin Tong Hyok, qu'il existe en République populaire démocratique de Corée un « camp de prisonniers politiques » et que des « crimes immoraux » y sont perpétrés. Pourquoi la Commission ne s'est-elle pas « inquiétée » du sort qui serait réservé au père de Sin, qui vit en République populaire démocratique de Corée, lorsqu'elle a rendu public son nom? Peut-être Sin est-il une telle bête noire qu'il a perdu tout sens moral pour aller jusqu'à prétendre que son père était mort.

Un enregistrement vidéo a été mis en ligne sur le site Web « By Our Nation » ([www.uriminzokkiri.com](http://www.uriminzokkiri.com)) pour exposer la véritable identité de Sin, sa véritable histoire et son faux témoignage.

Même l'auteur qui a consacré un livre à la défection de Sin de la Corée du Nord a dû récemment admettre que celui-ci avait menti sur la raison pour laquelle sa mère avait été punie.

Ce livre est un roman qui a « ému » le Secrétaire d'État américain Kerry à tel point qu'il a suscité en lui une aversion rare envers le système social en vigueur en République populaire démocratique de Corée.

Tous les Occidentaux, hommes ou femmes, qui se sont rendus en République populaire démocratique de Corée ne serait-ce qu'une fois, savent que les droits de l'homme sont respectés dans le pays.

Dans un entretien sur la chaîne de télévision italienne 24, un député italien qui a pu constater la réalité de la situation sur place a affirmé que les allégations faites par Sin Tong Hyok, transfuge de la Corée du Nord, lors d'une conférence de presse, n'étaient qu'un mensonge proféré dans le but de gagner de l'argent en vendant le livre écrit sur la base de ce mensonge, que pour sa part il n'achèterait jamais.

Le 29 octobre, dans un article pour le magazine électronique *The Diplomat*, un journaliste irlandais a expliqué que Pak Yon Mi, une femme de 21 ans transfuge de la Corée du Nord, avait fondu en larmes en évoquant « la situation grave sur le plan des droits de l'homme » qui régnait en Corée du Nord lors du Sommet mondial de la jeunesse tenu à Dublin au début du mois d'octobre, et que la BBC, Al Jazeera, le *Daily Mail* et d'autres médias avaient largement relayé son message, mais que plus d'un critique jugeaient que ce qu'elle avait dit ne correspondait pas à la réalité et avaient des doutes quant à la véracité de son discours.

L'homme d'affaires suisse Felix Abt, qui a travaillé en Corée du Nord pendant sept ans, jusqu'en 2009, a fait valoir que les histoires racontées par des transfuges du Nord n'étaient pas vérifiées et qu'elles étaient souvent montées en épingle ou complètement fantaisistes.

Après que Pak Yon Mi a évoqué le canal de Dublin, en expliquant qu'il lui rappelait un fleuve de la région dans laquelle elle vivait et à la surface duquel elle

voyait tous les matins des cadavres flotter, M. Abt a affirmé qu'il avait été en Corée du Nord à maintes reprises, mais qu'il n'avait jamais vu de cadavres, en produisant à l'appui de ses dires une photo d'enfants se baignant avec joie dans un cours d'eau.

Par ailleurs, M. Abt a démonté les assertions de Ri Kwang Chol, un transfuge du Nord, qui prétendait qu'il n'y avait pas d'handicapés physiques en Corée du Nord parce qu'ils étaient victimes d'infanticides, en rappelant que Pyongyang avait envoyé des joueurs handicapés aux Jeux paralympiques d'Inchon (Corée du Sud).

Michael Bassett, qui a servi pendant des années dans l'armée américaine en tant qu'expert de la Corée du Nord dans la zone démilitarisée de la péninsule coréenne a jugé que l'histoire racontée par Pak Yon Mi, transfuge du Nord, était un pur mensonge, que si elle parlait de « massacre », c'était dans l'intention de faire sensation, et qu'on pouvait deviner derrière elle des organisations hostiles à la République populaire démocratique de Corée en Corée du Sud, comme la « Freedom Factory ». Comme Pak Yon Mi lui avait envoyé un article réfutant son interprétation, il s'est moqué d'elle en disant qu'elle parlait trop bien anglais pour une étrangère.

Dans un entretien dans le journal *La Croix*, le 19 février 2014, un chercheur de l'Institut de relations internationales et stratégiques a indiqué que le « rapport sur les droits de l'homme » en Corée du Nord présenté par l'ONU était partial et non scientifique, puisqu'il avait été établi sur la seule foi de témoignages de « victimes » du régime nord-coréen dont la véracité n'avait pas été vérifiée au moyen de visites en Corée du Nord. De l'avis de ce chercheur, après qu'une photo satellite d'un essai nucléaire en Corée du Nord a été rendue publique il y a plusieurs années avant qu'il s'avère qu'il s'agissait d'un faux, il paraît difficile d'accorder aucun crédit à la photo satellite sur laquelle apparaissent des « bureaux administratifs » et au lieu de donner foi à un « rapport » partial sur la situation des « droits de l'homme » en Corée du Nord qui est fondé sur des rumeurs ou sur l'opinion publique, il faudrait étudier des données plus objectives et scientifiques.

Un vice-président du parti Patrie libre au Brésil a publié le 19 février 2014 un article dans le journal *Ora Du Pob* qu'il a titré : « Un serviteur d'Obama a fabriqué de toute pièce un rapport nazi contre la République populaire démocratique de Corée » et dans lequel il affirme ce qui suit :

« Michael Kirby avait essentiellement pour mission de fabriquer les preuves demandées par Washington, de rendre plausibles les bons vieux mensonges véhiculés par les médias de la pensée unique au service des intérêts américains, de propager des contre-vérités à propos de la République populaire démocratique de Corée et de participer à l'entreprise de coopération internationale dirigée contre elle sous la houlette des États-Unis.

Michael Kirby ne s'était jamais rendu à Pyongyang et il n'avait jamais rencontré des représentants du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour s'entretenir avec eux. Appliquant sans aucun scrupule la théorie des nazis selon laquelle tout le monde finira par croire à un mensonge s'il est suffisamment répété, il a seulement été invité à maintes reprises à se rendre à Séoul où tout a été fait pour lui fournir les « preuves » nécessaires à l'élaboration d'un « rapport de l'ONU » mensonger de 372 pages à partir d'entretiens conduits auprès de personnes à Séoul et de plusieurs « transfuges du Nord ».



La nature réactionnaire de la présente « résolution » est évidente en ce qu'elle sert à justifier la confrontation, et non la coopération, et à provoquer la guerre, au lieu d'instaurer la paix.

La « résolution » susmentionnée sert à justifier une intervention armée en présentant aux Nations Unies la République populaire démocratique de Corée comme un désert des droits de l'homme.

On se rappellera la guerre en Yougoslavie, déclenchée par les États-Unis au nom de « la protection des droits de l'homme et des minorités » en 1999.

La gravité de ladite « résolution » réside dans le fait qu'elle crée un dangereux précédent en politisant et en internationalisant la question des droits de l'homme dans un pays donné pour y renverser le système social en vigueur.

### **3. Le vol de « l'indépendance » de l'Union européenne**

Dans l'histoire de l'ONU, on n'a jamais vu de rapport comme celui de la commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, fabriqué à la va-vite et de manière si maladroite.

L'Union européenne doit elle aussi être consciente du fait que le « rapport » a beaucoup de failles et que les assertions qui y figurent méritent au moins d'être vérifiées.

La République populaire démocratique de Corée a proposé de vérifier le bien-fondé des affirmations faites par la commission d'enquête dans son rapport en le mettant en regard avec le rapport contradictoire publié par l'Association d'étude des droits de l'homme, qui rend compte de manière détaillée de la politique de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne les droits de l'homme, du régime des droits de l'homme et de l'exercice de leurs droits par les habitants de la République populaire démocratique de Corée.

C'est la raison pour laquelle nous avons consenti aux visites du « Rapporteur spécial » de l'ONU et du Représentant spécial de l'Union européenne et proposé de notre propre chef la reprise du dialogue sur les droits de l'homme avec l'Union européenne.

L'Union européenne a indiqué qu'elle avait examiné cette possibilité en son sein mais qu'un des pays membres s'y était opposé et qu'elle avait donc décidé d'adopter la résolution, compte tenu de l'opposition manifestée par les États-Unis et le Japon en dehors de l'Union européenne, en espérant renouer le dialogue plus tard.

Les pays qui se sont opposés à la reprise du dialogue sont précisément ceux qui n'ont pas reconnu la souveraineté de l'État de la République populaire démocratique de Corée, où le peuple peut pleinement jouir des droits de l'homme.

Le « Rapporteur spécial » de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a fait savoir aux représentants du pays, le 27 octobre 2014, qu'il proposerait à l'Union européenne de supprimer la référence à la Cour pénale internationale (CPI) dans la « résolution », mais quelques jours plus tard, il a fait marche arrière et insisté pour que la CPI soit saisie de la question des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et pour qu'il puisse de son côté effectuer une visite dans le pays.

Cela revient à négocier avec la République populaire démocratique de Corée tout en pointant une arme dans sa direction.

La République populaire démocratique de Corée reste fermement sur sa position jamais démentie en ce qui concerne les négociations sur la question du nucléaire, à savoir qu'elle ne peut envisager de dialogue que dans des conditions d'égalité et non sous la pression.

Le comportement de l'Union européenne nous renvoie une fois de plus à la question de son « indépendance ».

Il y a quelques années, c'était le Premier Ministre d'un État membre de l'Union européenne qui s'était attiré la réputation d'être le caniche des États-Unis, aujourd'hui, c'est l'Union européenne dans son ensemble qui donne cette impression.

Comment dialoguer et engager de réelles négociations avec une partie dénuée de sa propre raison et de ses propres principes?

En constatant la façon dont l'Union européenne se laisse priver de son indépendance, on ne peut que se demander si les relations entre la République populaire démocratique de Corée et l'Union européenne ont aucun sens.

#### **4. Partialité criante de l'ONU**

Le coup de force que représente l'adoption de la « résolution » est bien le signe que l'ONU est un théâtre de destruction, où tout est décidé par les pratiques autoritaires et arbitraires des États-Unis, qui font accepter leur volonté à coup de dollars, d'une manière tout à fait contraire au principe de l'égalité dans la souveraineté consacré dans la Charte, et où le sort d'un pays peut changer en un moment au moindre signe de faiblesse.

À la faveur de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a engagé un dialogue ou entretenu des contacts sur la question des droits de l'homme avec plus de 150 États Membres, à l'exception de quelques pays toujours hostiles.

La plupart des États Membres avec lesquels la République populaire démocratique de Corée a pris contact avaient reçu le « rapport de la Commission d'enquête » avec scepticisme et admettaient qu'il s'agissait d'un document à caractère politique. Ceci étant, plusieurs d'entre eux ont observé qu'ils n'étaient pas en mesure de s'abstenir ou de ne pas participer au vote sur « la résolution » puisque les États-Unis, le Japon et d'autres pays les menaçaient de suspendre leur aide économique et leurs prêts en exerçant sur eux une pression politique extrême. Ils ont toutefois exprimé leur soutien et leur solidarité à la République populaire démocratique de Corée.

Il s'agissait pour la plupart de pays d'Asie et d'Afrique.

En fait, on a bien pu voir lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies qui était réellement opposé à la tenue d'un dialogue sur les droits de l'homme.

Le 23 septembre, les États-Unis ont annoncé qu'une réunion de haut niveau sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée serait organisée en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Comptant rétablir la vérité en présentant une image fidèle de « la question des droits de l'homme » en République populaire démocratique de Corée et en aidant les participants à comprendre la réalité, la République populaire démocratique de Corée a fait part de sa volonté de participer à la réunion en sa qualité de partie intéressée et elle a fait une proposition en ce sens aux États-Unis.

La partie américaine lui a dit qu'elle lui répondrait plus tard, après y avoir mûrement réfléchi, mais elle a finalement refusé que la République populaire démocratique de Corée participe à la réunion sous le prétexte absurde que ce n'était « pas approprié » compte tenu du caractère imminent de son ouverture.

C'est la pratique habituelle et un règlement de procédure que d'inviter les parties intéressées par les points à l'ordre du jour des réunions de l'Organisation des Nations Unies et des autres réunions internationales.

Mais il est clair que lorsqu'ils ont décidé de lui consacrer une réunion, les États-Unis n'avaient nullement l'intention d'accepter la participation de la République populaire démocratique de Corée, la partie concernée, et qu'ils ont procédé de manière furtive en complotant dès le début.

Est-ce que ce pays et ceux qui le suivent sont en position de parler d'un dialogue sur les droits de l'homme?

Plusieurs pays ont demandé à la République populaire démocratique de Corée de les comprendre et lui ont expliqué qu'ils votaient en faveur de la « résolution », non parce qu'ils s'inquiétaient de la question des droits de l'homme, mais parce que les États-Unis et le Japon les menaçaient de mettre fin à leur aide économique, ce qui révèle pleinement l'étendue des pratiques cavalières et arbitraires des États-Unis au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Comme une personnalité occidentale l'a affirmé, l'ONU est devenue le théâtre du sacrifice de 99 % des pays membres pour les 1 % restants.

Nous ne demandons l'approbation de personne sur la question des droits de l'homme et nous n'avons nul besoin de nous comparer.

Ce que notre peuple souhaite et ce qui répond à ses besoins et ses intérêts, telles sont les normes que nous suivons en ce qui concerne les droits de l'homme.

La farce orchestrée récemment à l'ONU est une chicane politique éhontée qui vise à faire passer une injustice pour la justice et des mensonges pour la réalité, dans une tentative burlesque et osée de tromper le monde à force d'intrigues et de manipulations.

Les États-Unis et ses disciples mettent tout en œuvre pour renverser le système socialiste à visage humain que se sont choisis les habitants de la République populaire démocratique de Corée et auquel ils attachent encore plus de prix qu'à leur propre vie. Le peuple est furieux.

Elles résonnent de plus en plus fort, les voix de ceux qui appellent à répondre avec force et sans pitié, sans marchandage possible, aux attaques contre la dignité

des chefs suprêmes de la République populaire démocratique de Corée, qui représentent pleinement leur peuple.

La République populaire démocratique de Corée n'épargnera aucun effort pour résister au racket des « droits de l'homme » auquel se livrent les États-Unis et d'autres forces hostiles et pour défendre le système socialiste où le peuple est le maître et où les droits de l'homme sont garantis au plus haut niveau.

---